

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Félix Éboué et l'administration du sport en Guadeloupe. Essai de biographie intellectuelle

Jacques Dumont

Numéro 143-144, janvier-avril-mai-août 2006

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1040688ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1040688ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dumont, J. (2006). Félix Éboué et l'administration du sport en Guadeloupe. Essai de biographie intellectuelle. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (143-144), 103–131. <https://doi.org/10.7202/1040688ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 2006

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Félix Éboué et l'administration du sport en Guadeloupe

Essai de biographie intellectuelle

Jacques Dumont
Enseignant chercheur
Université des Antilles et de la Guyane

Si les biographies d'Éboué abordent quelquefois son action en faveur du sport¹, elles n'accordent pas toujours à ce domaine l'attention qu'il semble mériter dans la trajectoire de cet administrateur. En effet, la politique sportive d'Éboué, particulièrement développée en Guadeloupe, s'inscrit dans un projet beaucoup plus vaste d'hygiène sociale. L'organisation des loisirs, la mise en place d'une politique sanitaire, la prise en charge du développement des sports et de l'éducation physique, concernent à la fois les différentes facettes d'un domaine d'intervention et le terrain privilégié d'un mode d'exercice du pouvoir que son implication sportive personnelle semble avoir fortement influencé. On pourrait néanmoins s'étonner de voir associés sport et biographie « intellectuelle ». La biographie n'est plus aujourd'hui en histoire ce genre impur, issu de l'hagiographie et abandonné aux succès éditoriaux, mais bénéficie avec l'emprunt à d'autres sciences

1. Une place particulière doit être faite à la plaquette de Fernand PENTIER, *L'œuvre sportive d'Éboué*, 1984, éditée à compte d'auteur, reprise et diffusée par l'Association du souvenir du gouverneur Félix Éboué.

sociales¹ d'un renouvellement d'outils et de perspectives². Croisée avec l'histoire politique³, culturelle⁴ ou intellectuelle⁵, elle nous permet en l'occurrence, non pas de retracer l'ensemble d'un itinéraire mais plutôt d'approcher un univers mental, autrement dit une matrice de perception qui détermine les manières de penser et d'agir. L'examen des actions de Félix Éboué en faveur du sport, de l'éducation physique, sanitaire et des loisirs durant son séjour aux Antilles, qui fera l'objet de la première partie, ne saurait suffire à en comprendre les bases, à expliquer la place que le sport a pu jouer dans sa formation personnelle, dans le modelage de ses convictions politiques. L'objet de la seconde partie sera donc d'interroger les fondements de son action. Pour ce faire, la critique interne de différents discours tenus en Guadeloupe sera confrontée à l'approche distanciée de son itinéraire personnel et à l'examen d'une culture sportive et politique propre à l'entre-deux guerres.

I – L'ADMINISTRATION DU SPORT

Dès son arrivée en Guadeloupe, le gouverneur Félix Éboué, envoyé par le Front populaire pour remettre de l'ordre face aux troubles sociaux, expose un programme de réformes sociales qui aborde la question d'une politique sportive. La préoccupation est pour le moins inhabituelle dans un pays où l'immense majorité de la population vit dans des conditions misérables. Elle surprend dans cette petite colonie insulaire dont la raison d'être semble se limiter à la production de canne à sucre et où la modernité peine à se répandre : seuls 850 abonnés bénéficient de l'électricité. Il ne s'agit pourtant pas là d'un effet d'annonce, ou d'une erreur de perspective : Félix Éboué a préparé

1. DEFRANCE (Jacques), « Histoire de vie et socio-histoire du champ sportif », in DELAPLACE (Jean-Michel, éd.), *L'Histoire du sport, l'histoire des sportifs*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 77-88.

2. DOSSE (François), *Le Pari biographique, écrire une vie*, Paris, La Découverte, 2005.

3. LEVILLAIN (P.), « Les protagonistes de la biographie », in RÉMOND (René), *Pour une histoire politique*, Paris, Seuil, 1988, p. 121-158.

4. SIRINELLI (Jean-François), « Les élites culturelles », in RIOUX (Jean-Pierre) et SIRINELLI (Jean-François) dir., *Pour une histoire culturelle*, Paris, Seuil, 1997, p. 275-296.

5. DOSSE (François), *La marche des idées. Histoire des intellectuels, histoire intellectuelle*, Paris, La Découverte, 2003.

les grandes lignes de sa politique en métropole, en concertation avec plusieurs membres du gouvernement, des représentants parlementaires et conseillers généraux rencontrés avant son départ pour la Guadeloupe¹. Il rencontre des responsables sportifs peu de temps après son débarquement et expose le 31 octobre 1936, soit dix jours après son arrivée, lors de la session du Conseil général, le rôle qu'il entend donner à l'éducation physique et aux sports dans la colonie. Il dresse les grandes lignes d'un programme d'action : installation de terrains, aide aux associations, mais aussi formation, jusque-là inexistante : « des pourparlers ont été engagés avec l'Autorité militaire pour qu'un ou plusieurs moniteurs soient affectés à la Colonie et procèdent à une organisation rationnelle de l'éducation physique (...) Mais ce qu'il serait désirable de voir réaliser par priorité, c'est d'une part, la constitution de centres d'éducation physique où se grouperait la jeunesse et, d'autre part, l'organisation de cours de gymnastique obligatoires dans les formations scolaires². »

Tout au long des 21 mois de son séjour en Guadeloupe, il rappelle constamment cette volonté : « ce programme plus général, vous le savez, est uniquement un programme d'action sociale. Il comporte : à la base, et comme fondations solides de la maison Guadeloupe, une politique sportive et de l'éducation physique, facteurs indispensables à la régénération de la race³. » L'appel constant, dans cette époque marquée par l'eugénisme, à la « race », comme renaissance de la nation⁴, ne doit pas être confondu avec une référence à la question de couleur. Le discours d'Éboué doit séduire et convaincre les notables : « Pensez-vous que la Guadeloupe puisse poursuivre ses destinées, faire marcher ses usines, cultiver ses champs, trouver en elle les cerveaux et les bras indispensables, si elle laisse la race sombrer en pleine dégénérescence⁵ ? »

Cette orientation n'est pas surprenante dans le contexte du Front populaire qui envoie Éboué en Guadeloupe. Socialiste et

1. Réponse à M. Bloncourt, Conseil général, 31 octobre 1936, ADG, 2 Mi 152.

2. Conseil général, 2^e session ordinaire, 31 octobre 1936.

3. Discours prononcé à Gosier, le 2 janvier 1938.

4. On parle ainsi de race française ou anglaise. Le mot et sa réception conservent leur ambiguïté. Le mot « race », dans le sens de différenciation ethnique ou de couleur, a été explicitement utilisé par Éboué, mais semble-t-il, dans des circonstances exceptionnelles : voir notamment le discours de la Boucan.

5. Discours du 12 septembre 1937, congrès des fonctionnaires de la Guadeloupe.

franc-maçon, il est un ambassadeur des conceptions sociales de ce gouvernement qui instaurent les deux semaines de congés payés et la réduction du temps de travail, et affirme : « Le droit au loisir ne saurait être un droit à l'avitissement, à la déchéance physique et morale, aussi importe-t-il que l'organisation sportive du territoire soit considérée comme un des grands services généraux qui intéressent l'avenir du pays¹. » La création du sous-secrétariat d'État aux sports et aux loisirs, dirigé par Léo Lagrange et bientôt baptisé « ministère de la Fainéantise » par la presse de droite, est la marque institutionnelle de cet intérêt, qui délimite un nouveau domaine d'intervention pour l'État.

Mais cette mise en avant n'est pas conjoncturelle. Éboué l'a montré en Martinique, de 1932 à 1934, où, en tant que secrétaire général, il assume à deux reprises les fonctions de gouverneur intérimaire². Il favorise la réalisation de la Maison des sports³ et de l'actuel stade Louis Achille. Il contribue à réorganiser le Service de l'éducation physique⁴. Il participe activement aux manifestations et se mêle aux sportifs. Déjà dans les postes occupés en Afrique, il avait montré ce souci pour l'éducation physique des populations locales, en insistant également sur l'aspect social de la pratique sportive et le rôle des sports d'équipe⁵. Ce qui donne une dimension particulière à l'action d'Éboué, c'est qu'elle s'inscrit dans un contexte colonial où elle est pour le moins nouvelle. L'organisation économique de la colonie laisse peu de place au temps libre, et la notion même de loisir est inconnue pour l'immense majorité de la population. La pratique physique ludique, gratuite, est réservée à quelques rares privilégiés. Dans le bilan de son action, daté 22 juillet 1938⁶, Éboué signale qu'à son arrivée, deux entités fonctionnent de façon autonome, l'Union sportive basse-terrienne (USBT),

1. *Journal Officiel, Lois et décrets*, 23 juillet 1936, décret du 20 juillet 1936 instituant le Conseil supérieur des sports, p. 7714.

2. Du 15 juillet au 20 août 1932 et de juillet 1933 à janvier 1934.

3. Située sur la Savane, haut lieu de la vie de Fort-de-France, cette Maison accueille les associations, mais comprend aussi des douches, des vestiaires, la Savane servant de stade. Plus largement, c'est un haut lieu de la vie culturelle, elle accueille réunions et causeries, discours politiques et manifestations diverses.

4. Ce service a été créé en 1924, par le ministère de la Guerre, en Martinique pour le « groupe des Antilles ».

5. « Le Sport en Afrique équatoriale », in *Le Monde colonial illustré*, mars 1932.

6. Voir la communication d'Hélène Servant, dans ce numéro.

fondée en 1933 et comprenant trois sociétés sportives, et la Fédération guadeloupéenne de sports athlétiques (FGSA), fondée en 1931 et devenue la Ligue sportive de la Grande Terre (LSGT), regroupant six associations à Pointe-à-Pitre¹. Dès la fin de 1936, l'administration du gouverneur signale seize clubs et 1 219 licenciés². Les pratiquants représentent donc moins de 0,5 % de la population. Les sportifs appartiennent à une bourgeoisie citadine de couleur, qui occupe des postes de responsabilité (enseignants, fonctionnaires, professions libérales), et partage une solide conviction dans les valeurs républicaines, que sa fréquentation prolongée du milieu scolaire a contribué à forger. Le sport n'est pas pour elle une simple pratique, c'est un engagement où se côtoient idéal associatif et foi dans le progrès, ainsi que la conviction que le mérite est le meilleur tremplin pour accéder à la reconnaissance d'une véritable égalité.

L'organisation du sport est encore balbutiante, « désordonnée »³ et entièrement laissée à l'initiative privée. Le financement est assuré par les cotisations des membres et des souscriptions. Il n'existe pas de terrains ou d'installations spécifiques. Les espaces publics sont utilisés, comme le Champ-d'Arbaud à Basse-Terre ou la Place de la Victoire à Pointe-à-Pitre. Les communes sont encore plus dépourvues et attendent le bon vouloir du maire ou d'un mécène. L'éducation physique, dépendant administrativement de la Martinique, est inconnue à l'école primaire⁴ et n'existe que ponctuellement dans le réseau secondaire, cette école de l'élite qui n'accueille que quelques centaines d'élèves au lycée Carnot ou au tout récent lycée Gerville-Réache.

I-1 *Le sport : un programme social*

Tout au long de son séjour en Guadeloupe, Félix Éboué n'a de cesse de rappeler la dimension sociale de ce programme.

1. Ces données diffèrent légèrement de celles recueillies : voir DUMONT (Jacques), *Sport et assimilation à la Guadeloupe, les enjeux du corps performant, de la colonie au département (1914-1965)*, Paris, L'Harmattan, 2002.

2. *Bulletin mensuel d'informations*, n° 1, janvier 1937 ; ADG, 2 Mi 73.

3. Lettre de É. Chartol (président de la FGSA) à Léo Lagrange, 24 octobre 1936, CAOM, Séries géographiques, Guadeloupe, c. 265, d. 1630.

4. Malgré les essais en 1924, à Saint-Claude, d'un centre d'instruction physique et de préparation militaire, faisant écho aux nouvelles instructions pour le primaire promulguées en France en 1923.

L'insistance à évoquer cette orientation sportive souligne que la première tâche qu'il s'est fixée est bien de « créer l'opinion »¹, autrement dit, convaincre les différents publics du bien-fondé de cette orientation. La volonté d'information est sensible tout au long de son séjour. Il multiplie les discours. Il crée un *Bulletin mensuel d'informations (BMI)* qui présente régulièrement les actions et l'avancement des travaux entrepris. Il justifie à plusieurs reprises cette politique dans ses rapports adressés au ministre des Colonies. Abordant la « question sportive » en premier point de l'exposé de son programme d'action sociale, Éboué « estime qu'elle doit occuper à l'époque actuelle une place de premier plan dans la politique d'action sociale d'un chef de colonie². » Le projet semble rencontrer un écho favorable. L'objectif social en est rappelé, juste après son départ, par le sénateur Bérenger : « au premier plan de ce programme, le gouverneur, soucieux de la santé physique et morale de la jeunesse, a placé l'organisation de l'éducation physique et l'équipement sportif du pays³. »

Cette prise en charge du sport, intervention nouvelle des pouvoirs publics dans un domaine auparavant laissé au privé, vise à la fois des constructions, l'aide aux clubs et aux associations, une politique de formation et l'encadrement administratif. Le premier obstacle à lever est celui des moyens. C'est la réévaluation de l'encaisse-or de la Banque de la Guadeloupe qui permet, sur accord du ministre des Colonies Marius Moutet, de dégager un million de francs, affectés à cette politique sportive. L'initiative est saluée par la presse socialiste : « Ainsi, jeunesses, vous pourrez courir, sauter, nager, gagner des forces, vivre en santé⁴. » L'idée d'un garde-fou moral séduit les notables – jusqu'à la hiérarchie catholique – inquiets des usages possibles de ce temps bientôt libéré. Le bulletin diocésain légitime ce nouvel apostolat : « En dénonçant le danger de certaines fêtes et de certaines danses, en favorisant le sport qui vide les cafés et les bals, votre curé est à sa place⁵. »

Le projet est profondément novateur, non seulement par son objet, mais par la façon dont il est mené. Éboué ne se contente

1. « Rapport général sur l'administration de Monsieur le Gouverneur Éboué », 22 juillet 1938, ADG, SC 6300.

2. Rapport n° 349/SG/3, du 15 mai 1937 adressé au ministre des Colonies : « Situation financière et économique. Plan d'action sociale ».

3. *Le Nouvelliste de la Guadeloupe*, mercredi 28 août 1938.

4. *Ibid.*, 2 juin 1937.

5. *L'Écho de la Reine*, n°169, mars 1937, p. 86.

pas de promesses, de déclarations d'intentions que d'inévitables restrictions risqueraient d'amputer. Il lie d'emblée le programme et les moyens de sa réalisation par un plan de financement. Ce souci de planification, émergent, dépasse la politique antérieure de grands travaux. Il ne concerne plus les seules infrastructures et annonce en quelque sorte le futur État-providence, qui viendra aux Antilles se télescoper avec les attentes générées par la départementalisation. Il contribue à instiller le sentiment que l'action locale non seulement peut, mais doit être soutenue par les pouvoirs publics. Il inscrit de fait la présence non d'un acteur nouveau, l'État, mais d'une extension de ses domaines d'intervention et d'une reconfiguration de ses formes d'exercice du pouvoir. « Le programme d'action sociale à la Guadeloupe réclame l'aide de l'État¹ » défend ainsi le sénateur Béranger juste après le départ d'Éboué. La bascule ne concerne pas que le milieu colonial, mais elle y prend une résonance particulière. L'exercice de la puissance publique, la fonction de prescription ne suffit plus à justifier le rôle de l'État, la notion de service public étend ses prérogatives, ses domaines d'intervention et assied une légitimité.

Le budget ainsi dégagé va être employé à la construction des deux premiers stades de la Guadeloupe. Plans et devis sont dressés par le service des Travaux publics et concernent ce qu'on n'appelle pas encore l'aménagement du territoire. Ils projettent un « stade moderne pour football, basket-ball et athlétisme, avec tribunes en béton armé et sanitaires² » à Basse-Terre, et le même à Pointe-à-Pitre, aménageant le terrain offert par la société des établissements de Darboussier, sous la seule réserve que le stade porte le nom de stade Darboussier³. Une piscine réglementaire est construite à Basse-terre, à « la Rivière Sense ». Des sommes allant de 2 000 à 30 000 F sont versées pour la réalisation de terrains de sports communaux⁴. Les dépendances ne sont pas oubliées⁵.

1. *Le Nouvelliste de la Guadeloupe*, mercredi 28 août 1938, titre de l'article du sénateur Henri Béranger.

2. *BMI*, n° 9-10, septembre-octobre 1937, p. 110-111.

3. *La Guadeloupe nouvelle*, 4 juillet 1937. Le signataire de l'article, Méry, propose à cette occasion que le stade de Basse-Terre soit nommé Félix Éboué.

4. *BMI* n°6, juin 1937, p. 56-57 et Archives de la fondation de Gaulle [désormais abrégé AFdG], Papiers Éboué, boîte 10, d. 13.

5. Terre-de-Haut et Terre-de-Bas aux Saintes, Grand-Bourg de Marie-Galante et Marigot à Saint-Martin.

Le reste de la somme allouée, soit 72 000 francs, est attribué aux clubs pour réaliser des installations sommaires ou compléter leur équipement. Dans le même esprit, le gouverneur fait voter par le Conseil général l'exonération des droits douaniers frappant le matériel sportif à l'entrée de la Guadeloupe.

Il ne néglige pas pour autant les sports à vocation « aristocratique ». Il encourage le déplacement des meilleurs joueurs de tennis de l'île à Trinidad. Il aide au développement du Club nautique de la Guadeloupe (CNG), fondé à Pointe-à-Pitre en juin 1936. Éboué, qui avait appartenu au Club nautique du Lido en Martinique, est nommé vice-président d'honneur du CNG¹. L'excursion, pratique de base des sociétés sportives de la Basse-Terre, bénéficie également des attentions du gouverneur. Cette sollicitude accompagne la montée d'une préoccupation de tourisme, que le Tricentenaire du rattachement des Antilles à la France en 1935 a amplifiée. Une section administrative est mise en place, dès l'arrivée d'Éboué, et Duhoux, l'ingénieur des Travaux publics, est chargé d'un plan d'organisation et d'équipement : « il va sans dire que le bureau du Tourisme sera en rapport constant avec tous les éléments du tourisme actif, comme le Club des montagnards, l'Aéro-club, le Yacht-club, les fédérations sportives, les clubs de tennis etc.² » Il y a dans la conception d'Éboué une continuité naturelle et fonctionnelle entre ces différentes dimensions. Il s'agit plus largement d'hygiène sociale. Un « comité consultatif du tourisme, thermalisme et climatisme » est créé dès le 20 novembre 1936. Comme toutes les instances mises en place par Éboué, les différents intérêts de la colonie y sont représentés. Le Conseil général, le lycée Gerville-Réache, un architecte DPLG, et le président du Club des montagnards, fondé en 1903. Un budget de 13 999,50 F est attribué à ce club pour 1937, doublant celui de 1936³. Un projet d'école de guides est même amorcé⁴.

1. La carte de membre ainsi que le courrier l'accompagnant sont adressés à « M. Éboué-Tell, Gouverneur de la Guadeloupe ». AFdG, boîte 10, d. 3. La dédicace du professeur Meyer sur le discours de remise des prix du 1^{er} juillet 1937 donné au gouverneur, porte également la même référence.

2. Conseil général, 2^e session ordinaire, 31 octobre 1936.

3. La position de Camille Thionville, président fondateur du CDM est intéressante. Clairement opposé au Front populaire, il est néanmoins séduit par les actions d'Éboué et pas seulement la sollicitude marquée envers l'excursion. Il lui témoigne à plusieurs reprises son admiration et sa déception à l'annonce de son départ (Correspondance, AFdG, Papiers Éboué).

4. *BMI*, n°6, juin 1937.

Mais il s'agit également d'administrer, c'est-à-dire de créer une structure spécifique capable de « coordonner et diriger les initiatives¹ ». Le Service de l'éducation physique et de la préparation militaire est constitué par arrêté du 22 septembre 1937. Les textes qui régissent l'éducation physique aux colonies restent empreints de la tutelle militaire, qui s'exerce également par la place de l'École de Joinville². Les moniteurs en sont issus. Un comité d'éducation physique et de préparation militaire est créé. Il se compose du commandant de la compagnie d'infanterie coloniale, Toulgoat, de l'ingénieur des Travaux publics, baptisé chef de la section du sport³, Duhoux, représentant le gouverneur, du censeur du lycée de Basse-Terre, Benet, du médecin des troupes coloniales, le capitaine Manciot, du lieutenant Hersard, moniteur de Joinville, chef du Service de l'éducation physique ainsi que de Feuillard et Chartol, présidents respectifs de l'USBT et de la LSGT. Ce comité, concentrant les moyens, est chargé de développer l'organisation et la promotion des activités, de contrôler les résultats obtenus et de faire au gouverneur toutes propositions concernant l'amélioration du fonctionnement. Le nouveau Service administratif du sport, placé directement sous la responsabilité du gouverneur, réunit le Service de l'éducation physique et de la préparation militaire et la Fédération sportive de la Guadeloupe⁴. Celle-ci tente de fédérer les organisations existantes, l'USBT, la LSGT et l'Union guadeloupéenne, catholique, récemment créée et affiliée à la Fédération gymnique et sportive des patronages de France. L'aide à chaque groupement doit permettre de dépasser les rivalités. L'organisation mise en place est appréciée par les sportifs, peu habitués à cette sollicitude, et vantée comme signe de modernité : « il n'était que temps en vérité que nos routines précolombiennes fissent place à ces idées et initiatives nouvelles, modernes, qui président aujourd'hui à nos compétitions⁵. »

1. « Rapport général sur l'administration de Monsieur le Gouverneur Éboué », 22 juillet 1938, p. 54.

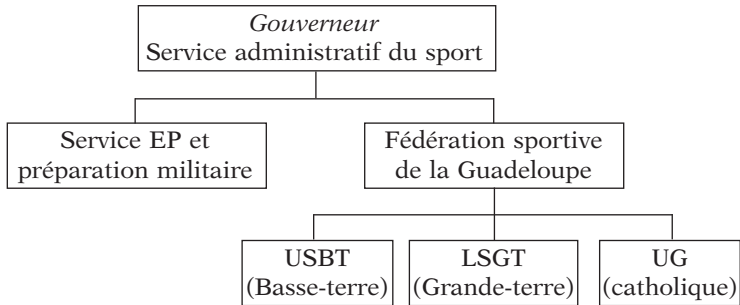
2. DUMONT (Jacques), « Joinville aux Antilles, d'une guerre à l'autre. Les enjeux d'une formation coloniale », in SIMONET (Pierre), VERAY (Laurent) (dir), *L'Empreinte de Joinville, Les Cahiers de l'INSEP*, n° hors série, 2003, p. 67-81.

3. Cette nomination souligne que le sport n'est pas pour Éboué seulement une affaire d'idéaux ou de pratiques, mais relève bien de ce que l'on n'appelle pas encore l'aménagement du territoire.

4. Qui ne sera effectivement créée qu'après le départ d'Éboué en 1939.

5. *Le Nouvelliste de la Guadeloupe*, 20 novembre 1937, chronique sportive signée L. Chartol.

Tableau 1
Organisation sportive



Cette structuration administrative facilite également la formation de cadres. Jusqu'ici, elle dépendait du Service de l'éducation physique du groupe des Antilles domicilié en Martinique et était inopérante depuis 1928¹. Dans un premier temps, le capitaine Grolleau, moniteur de Joinville, chef du Service de l'éducation physique du groupe des Antilles, en poste en Martinique, visite la Guadeloupe en mars 1937. Les instituteurs et institutrices sont réunis une semaine en mars, pour un premier stage que l'on pourrait appeler de sensibilisation. Ils assistent à des exposés sur la situation de la colonie au point de vue physique, à une présentation des différentes méthodes, des démonstrations de mouvements ainsi que des conseils pour la création de groupements sportifs dans les communes². En août de la même année, le capitaine Grolleau revient cette fois diriger un véritable stage de formation, suivi par 37 institutrices, 24 instituteurs et 43 « assistants bénévoles », membres de sociétés sportives. Le programme de ce stage, du 10 août au 5 septembre 1937, comprend : 20 leçons complètes, 10 séances de sports individuels ;

1. Un Centre régional d'instruction physique est installé en Martinique, à la caserne Gerbaut, à la fin de 1924, en liaison avec la prestigieuse École de Joinville. Quelques moniteurs guadeloupéens y seront formés jusqu'en 1928, date à laquelle le Conseil général de Guadeloupe retire sa contribution financière. Voir DUMONT (Jacques), *Sport et mouvement de jeunesse à la Martinique, Le temps des pionniers (fin XIX^e-années 1960)*, Paris, L'Harmattan, 2006, en particulier chapitre 3 : « L'ombre de Joinville ».

2. Rapport du capitaine Grolleau, BMI n° 3-4, mars-avril 1937, p. 23.

15 séances de natation et 10 cours théoriques ; 10 cours d'anatomie physiologique ; 8 séances de gymnastique harmonique ; 10 séances réservées aux examens divers ; ainsi que des « causeries filmées sur l'éducation physique et le sport données au cinéma Olympia ». Ces séances, ouvertes à tous, illustrent bien la diffusion que le gouverneur Éboué souhaite donner à la pratique physique. Des films sur la méthode française d'éducation physique, mais aussi les Jeux olympiques sont projetés. L'audience est importante. En mars 1937, 1 800 scolaires y assistent à Pointe-à-Pitre, 600 à Basse-Terre, sans parler des nombreux adultes.

Deux moniteurs, formés à l'École de Joinville, sont nommés en Guadeloupe. Chargés du suivi des leçons, de la formation des instituteurs, des examens morpho-physiologiques, ils sont quelquefois assistés par des instituteurs appartenant à une société sportive¹. Si Éboué reconnaît la compétence et l'autorité militaire, il cherche à développer les compétences locales. Quatre instituteurs sont désignés pour aller suivre une formation à l'École supérieure d'éducation physique en métropole². Dans les écoles, des leçons quotidiennes de 40 minutes sont mises en place, le matin à 7 heures. Les élèves sont répartis en trois groupes. Les 6-11 ans, les 11-13 ans³ et les cours complémentaires. Les filles ne sont pas laissées de côté, mais la pratique est « adaptée », proposant de la gymnastique rythmique pour les plus jeunes et des grands jeux pour les plus âgées. Si la pratique féminine est donc non seulement présente mais encouragée, elle répond néanmoins aux représentations dominantes et ne doit pas s'éloigner de la grâce et de l'esthétique données comme l'éternel féminin. Le but ultime, comme pour les garçons, reste l'amélioration de la santé. Les deux moniteurs visitent les écoles, examinent et établissent des fiches physiologiques pour 4 325 élèves à Pointe-à-Pitre et 6 471 élèves à Basse-Terre⁴. Le Service de l'éducation physique et de la préparation militaire, habilité par le sous-secrétariat d'État de Léo Lagrange, peut organiser à partir de janvier 1938, des sessions du brevet sportif populaire. Ce BSP, créé par le Front

1. *Ibid.*

2. Il s'agit de l'École normale d'éducation physique, fondée en 1933, d'où sortent les premières promotions d'instituteurs délégués à l'EP.

3. L'obligation scolaire portée à 14 ans n'a pas encore été promulguée en Guadeloupe.

4. *BMI*, n°17-18, avril-mai 1938.

populaire, est essentiellement un brevet d'hygiène, destiné à éviter ce que Hébert, inventeur de la méthode naturelle d'éducation physique nomme les « nullités physiques ». Il s'agit de créer de « bonnes habitudes », d'inciter à la pratique. Ces épreuves, bientôt utilisées dans l'examen de fin de scolarité, le certificat d'études, doivent faire entrer dans les mœurs la culture physique. Aussi modestes soient les performances demandées, elles reposent néanmoins sur une logique sportive et répandent avec le brevet, l'idée de la mesure, de la comparaison, du record bientôt étalonnable sur la surface désormais normalisée des stades. Des épreuves sont organisées dans toutes les communes. Elles attestent d'un fort succès. Au Moule le 9 janvier 1938, 128 candidats sont reçus sur les 150 présentés ; le 20 février à Vieux-Habitants, 113 postulants sur 128 sont admis. Les dépendances ne sont pas oubliées. Aux Saintes, les 12 candidates obtiennent leur brevet, et seul un garçon est refusé sur 34. La culture physique intéresse tout l'archipel. Cette formation de base, couronnée par le sport, est jugée indispensable. Il est conseillé aux sportifs de « porter principalement leurs efforts actuels sur les sports individuels et la natation, le football en étant seulement l'aboutissement¹. »

Les fêtes de la colonie ne s'imaginent plus sans manifestations sportives. Non seulement Félix Éboué y assiste, mais ses fils y participent² et fréquentent les clubs, comme ils l'avaient fait en Martinique. Cette présence correspond par ailleurs à la conception qu'Éboué se fait du pouvoir. Nul populisme dans sa volonté affirmée « d'aller au peuple », mais bien l'expression d'un exercice du pouvoir mêlant proximité et modèle. Le sport contribue à dessiner de nouveaux contacts et doit favoriser les échanges. Le gouverneur organise la « croisière martiniquaise » destinée à rapprocher les populations des deux « îles-sœurs ». La délégation guadeloupéenne est à la hauteur de cet événement sans précédent. Elle associe activités économiques, sportives, culturelles et touristiques. En plus de Monsieur Éboué et Madame, du chef de cabinet, du secrétaire particulier, on dénombre douze chefs de services administratifs, des membres de la chambre de commerce, de la chambre d'agriculture, des délégués de la Fédération mutualiste, une délégation d'anciens

1. *BMI*, n°3-4, mars-avril 1937.

2. Entretien avec Charles Éboué, Paris, 15 octobre 2004.

combattants, les cinq élèves les plus méritants des lycées « à qui le passage avait été accordé à titre de récompense », trois équipes sportives et trente-six musiciens en uniforme¹. Cette politique d'éducation physique et sportive, qui mêle actions de prestige et de diffusion n'est qu'un des éléments d'un vaste système, sans cesse rappelé, où « il ne saurait être question seulement de "minimum vital", mais surtout de "minimum social" (...) qui englobe non seulement les besoins matériels, mais aussi les besoins moraux, intellectuels, l'avenir et le progrès assurés par l'Armée du travail². »

I-2 *Un projet politique interrompu*

Les difficultés et résistances ne manquent pas. Éboué est lucide à ce sujet. Ses lettres adressées au ministre Marius Moutet³ laissent transparaître une montée des désillusions. Le 5 novembre 1937, il évoque « une tâche difficile dans ce pays qui est peut être le plus beau du monde », mais trois mois plus tard, en février 1938, son enthousiasme semble fléchir pour « ce pays si intéressant, mais si difficile de la Guadeloupe. » La volonté d'Éboué de mettre de l'ordre dans les consultations électorales inquiète les politiciens qui le soupçonnent de vouloir briguer d'autres responsabilités. Sa popularité dérange. Les attaques fusent de tous côtés. La position d'Éboué est finalement bien résumée dans le *Nouvelliste de la Guadeloupe*, en clin d'œil à un épisode fameux de l'histoire de France : « Gardez-vous à droite, gardez-vous à gauche⁴ ». Néanmoins, le soutien de la population est sensible et des mouvements se forment. Le sénateur Béranger dénonce « les dessous de la campagne menée contre Éboué par des hommes qui lui en veulent de son indépendance et de son autorité en Guadeloupe⁵ ». Les lettres de soutien qui lui sont adressées⁶ le soulignent, Éboué est

1. *La Paix*, (Martinique) n° 3259, samedi 28 mai 1937, « La visite de nos voisins guadeloupéens ».

2. Discours prononcé au banquet du Front populaire, le 6 juin 1937.

3. CAOM, fonds Moutet, 28 PA/1.

4. *Le Nouvelliste de la Guadeloupe*, mercredi 4 août 1937.

5. Lettre du sénateur Henri Béranger au ministre des Colonies, reproduite dans *L'Association populaire, organe de la défense des intérêts et des droits de la démocratie*, n° 126 et 127, samedi 26 mars et 2 avril 1938.

6. Félix Éboué conservera dans ses papiers personnels nombre de ces témoignages de soutien et d'affection, indicateur de l'importance accordée.

« l'homme le plus désiré, le plus aimé, le plus absorbé et en même temps le plus critiqué de la colonie¹ ! »

Rappelé à Paris, la déception à la nouvelle de son départ est telle que de nombreuses manifestations spontanées l'accompagnent. Des banderoles « *Vive papa Éboué !* » escortent le gouverneur jusqu'à son embarquement. Les journaux font part de l'hommage populaire où les sportifs se distinguent : « Des sportifs enthousiastes, en tenue, fanions au vent, trompettes sonnantes sont venus manifester leur reconnaissance au bâtisseur de stades² ». Pour *Le Radical-socialiste*, « Les SOCIÉTÉS sportives de Basse-terre et de Pointe-à-Pitre sont à l'honneur. Elles constituent la haie vivante, au milieu de laquelle déferlent les flots du cortège³. » Une manifestation improvisée se tient en présence de Félix Éboué, sur le stade de Basse-Terre, encore en travaux. La pluie n'a pas rebuté la foule venue saluer l'inauguration officielle⁴ et le baptême du stade. Les discours donnent une idée des sentiments générés par son départ. Ils profilent un idéal. « C'est avec la plus profonde consternation que tous les vrais sportifs de la Guadeloupe ont appris la nouvelle de votre brusque départ. Nous avons senti gronder en nous un sentiment de révolte, car nous autres sportifs, nous ne pouvons admettre que vous puissiez être injustement frappé pour satisfaire les ambitions des uns et la rancune des autres. Par cette manifestation qui sans doute ne revêt aucun caractère officiel, mais qui nous rapproche davantage parce qu'elle est intime et faite entre sportifs, nous avons voulu vous assurer que la jeunesse sportive de la Guadeloupe qui vous doit tout, à qui vous avez donné tant de marques de bienveillance et d'affection, est avec vous de toute la force de son âme. » Ce discours du Dr Chartol fait écho à celui prononcé par Louis Achille, en 1934, à l'annonce du départ de Félix Éboué de la Martinique. Ce rapprochement souligne la force et l'impact de cette participation, la reconnaissance des

1. Lettre du 4 novembre 1937, de M^e Marie-André Gotte, (président fondateur du Red Star de Pointe-à-Pitre), Papiers personnels de F. Éboué, AFdG, Papiers Éboué.

2. *Le Nouvelliste de la Guadeloupe*, jeudi 22 juillet 1938.

3. *Le Radical-socialiste*, n° 27, 29 juillet 1937 « PLUS DE DIX MILLE PERSONNES... » (en majuscule dans le texte).

4. L'inauguration officielle eut lieu le 14 avril 1940, avec une cérémonie en l'honneur de Félix Éboué. Sous le régime de Vichy le stade fut rebaptisé Amiral Robert. Il reprend son nom dès 1943.

sportifs, mais aussi la nature des relations, pour le moins conviviales :

« Comment ne pas vous adresser un témoignage particulier de notre gratitude, M. le Secrétaire général Éboué, à la veille d'un départ qui attriste notre famille sportive, où dès votre arrivée, vous avez revendiqué votre place d'ancien champion et celle de vos fils. Nous n'avons pas trouvé en vous seulement le protecteur influent et le conseiller qualifié, mais un camarade d'autant plus révérend qu'il se montrait avenant, heureux en se mêlant à nous et en suivant nos compétitions, de revivre les fortes émotions de sa jeunesse sportive¹. »

Rappelé en France 21 mois après son arrivée en Guadeloupe, Félix Éboué n'a pas le temps de voir tous ses projets réalisés. Le Front populaire, sans doute encore plus en Guadeloupe, reste « la belle illusion »². Beaucoup demeure à l'état de projet ou d'intention : la maison des sports, la création d'un centre d'altitude à Saint-Claude, plusieurs plans en faveur du tourisme et du thermalisme. Le nombre de sportifs a certes augmenté dans les clubs, mais il reste néanmoins limité à une toute petite frange de la population. Félix Éboué a surtout instillé une légitimité, un désir et un modèle, référence obligée des différents groupements sportifs, quelles que soient leurs orientations. Le départ précipité d'Éboué, son action, son attitude politique, tout contribue à entretenir l'image idéale de l'honnête homme sportif. « Grâce à vous, M. le Gouverneur nous communiions dans un même esprit : celui du bien, du beau, du vrai que nous donne la pratique du sport³ ». Après son départ, les sportifs continuent d'adresser à Éboué des témoignages de « profonde gratitude »⁴. La revue de l'évêché complimente « cet élan sportif magnifique qu'un ministre de France a su donner aux différentes sociétés à but sportif⁵ ». L'annonce de sa mort en 1944 sera suivie de commémorations et d'hommages, où les sportifs guadeloupéens par leur président, « promettent de cultiver et

1. Plaquette : « Inauguration de la maison du sport », 20 mars 1934, ADM, BR 6.

2. ORY (Pascal), *La Belle illusion. Culture et politique sous le signe du Front populaire, 1935-1938*, Paris, Plon, 1994.

3. Discours d'inauguration du stade, juillet 1938.

4. Lettre du 24 décembre 1938, société La Gauloise de Basse-Terre, résolution votée à l'unanimité des 125 membres présents.

5. *L'Écho de la Reine*, 15 janvier 1939.

de mettre en pratique les hautes qualités que tu leur recommandais : la tolérance, le respect des règles, l'obéissance à l'arbitre, l'esprit d'équipe, la solidarité¹... »

II – L'ADMINISTRATION PAR LE SPORT

Le sport n'est pas seulement pour Éboué un terrain d'exercice, c'est aussi plus profondément une matrice de perception, de pensée, qui oriente son action politique. À maintes reprises, Éboué exprime ses convictions : « au-dessus d'une doctrine de la force, il y a une philosophie du droit² ». Le terrain sportif est un domaine d'action où la philosophie politique d'Éboué peut s'exprimer pleinement. Elle lie conception et mise en œuvre, pratique et théorie. Elle permet de souligner le poids d'un idéal sportif, son entrecroisement avec une formation républicaine, une conception de l'exercice du pouvoir.

II-1 *Les raisons d'une politique*

Justifications

Dès son arrivée en Guadeloupe, Éboué évoque la situation sportive de la Martinique lors de son passage : « en peu de temps, on a vu se grouper sur de nombreux points du territoire un grand nombre de jeunes sportifs, se créer des équipes de toutes sortes et se développer à une allure très rapide, la pratique de l'éducation physique sous toutes ses formes³. » Dans son bilan de départ, Éboué insiste sur cette comparaison avec la Martinique où « la sollicitude de l'administration locale et des corps constitués s'était manifestée, depuis longtemps, à l'égard des sportsmen et de la jeunesse⁴. » L'histoire sportive de la Martinique débute avant celle de la Guadeloupe. Dès les années 1890, des sociétés sont créées et sont même regroupées dès 1912 dans une fédération : l'Union des sociétés martiniquaises de

1. Dr Chartol, discours du 18 mai 1944, à l'annonce de la mort du gouverneur Félix Éboué.

2. Discours de remise des prix du lycée Carnot, 1^{er} juillet 1937.

3. Conseil général, 2^e session ordinaire, 31 octobre 1936.

4. « Rapport général sur l'administration de Monsieur le Gouverneur Éboué », 22 juillet 1938, p. 53.

sports athlétiques. La rivalité entre les deux « îles-sœurs », amplifiée par la situation de dépendance administrative de la Guadeloupe, est particulièrement sensible dans le domaine sportif¹. Félix Éboué va involontairement contribuer à l'entretenir. Les sportifs martiniquais, tout en disant se réjouir de ce développement impulsé par le gouverneur, s'inquiètent de l'avance que risquent d'afficher les Guadeloupéens, « au point de vue matériel s'entend² » ...

Mais cette inclination vers le sport et l'éducation physique d'Éboué est bien enracinée dans les préoccupations propres à l'entre-deux guerres : Éboué veut « protéger le capital humain³ ». Pour ce faire, « l'éducation physique et le sport sont les éléments indispensables à l'éducation de la jeunesse, sans eux un peuple dégénère en se laissant aller aux facilités de la vie moderne, il perd ses moyens de résistance et de travail⁴ ». La dimension ludique des activités physiques permet d'attirer les pratiquants, mais l'objectif est bien celui d'une propédeutique sociale, susceptible de séduire autant les masses populaires que les dirigeants.

La préoccupation pour la santé de la population s'ancre dans des chiffres inquiétants. En plus des maladies « classiques » de la France métropolitaine de cette époque, tuberculose, syphilis, et alcoolisme, règnent en Guadeloupe le paludisme et les dysenteries⁵. Éboué est alerté par « les maladies qui tuent la race » et « effrayé du pourcentage infime – 20 % – de conscrits reconnus bons pour le service armé, chiffre le plus bas qu'il ait été donné de constater sur une terre française⁶. » L'instauration de l'éducation physique, l'encouragement à la pratique ne sont qu'un des éléments d'une nouvelle vigilance envers l'état sanitaire de la population. La mise en place de cantines scolaires qu'Éboué considère comme « étroitement liée à la question » de l'éducation physique aborde les problèmes de malnutrition. Elle

1. Pour une approche de cette rivalité, voir DUMONT (Jacques), « Liberté, égalité, fraternité : le sport aux Antilles françaises », in COMBEAU-MARI (Évelyn, dir.), *Sport et loisirs dans les colonies*, SEDES, 2004.

2. *Le Sportif*, n° 25, jeudi 27 octobre 1938 : « Pour l'achèvement du stade Bellevue ».

3. Conseil général, 2^e session ordinaire, 31 octobre 1936.

4. *Ibid.*

5. Respectivement, 5 180 et 938 cas déclarés dans le rapport Guernut, 1937 (CAOM).

6. Discours prononcé au congrès des fonctionnaires, 12 septembre 1937. Dans son rapport de 1938, Éboué situe cette fourchette entre 10 et 15 %.

s'inscrit dans une véritable politique hygiénique. L'éducation physique obligatoire s'accompagne de fiches biométriques et d'examens médicaux. Les moniteurs sont accompagnés par un médecin. Les installations sportives sont prévues avec un « matériel moderne de contrôle médical ». Nombre d'arrêtés concernent la « médecine sociale ». Celui du 6 avril 1937 institue un service mobile de médecine et d'hygiène sociale. Le 30 juin 1937, un service d'« infirmières visiteuses » est créé, avec pour mission « de pénétrer les milieux peu fortunés pour y répandre, sans contrainte, par la seule force de la conviction, les notions usuelles d'hygiène¹. » Un tel programme ne se contente pas des effets physiques, aussi étendus soient-ils. La question de « l'effet moral » en est inséparable. Car la volonté affichée, dans l'extension des lois sociales, est de ne pas laisser les individus livrés à eux-mêmes. « Ne pensez-vous pas que ces milliers de jeunes gens n'éprouveraient point un mieux être physique et moral considérable, s'ils pouvaient à leur sortie du travail, le samedi, le dimanche, se livrer entièrement au sport et à l'éducation physique ? Ne pensez-vous pas qu'il leur serait infiniment profitable, pour la formation de leur caractère, leur préparation aux luttes qui les attendent dans la vie, de pouvoir exercer leur corps au grand air, au grand soleil, rivaliser d'adresse, d'endurance, organiser des compétitions avec un autre but que la partie de cartes ou les plaisirs du cabaret² ? » La presse socialiste dénonce les dangers qui guettent l'ouvrier désœuvré et livré à lui-même, risquant de fréquenter « ces lieux où l'alcool et la débauche règnent en maîtres souverains » et ajoute : « hélas ! Ayons le courage de dire que livrées à leur propre inspiration et à leur seuls moyens, nos masses ouvrières et paysannes, inorganisées, n'en feraient aucun usage ou en feraient un usage inutile ou nuisible à leur santé physique et morale³ ». La politique sportive d'Éboué offre la solution : « Nous allons pouvoir aiguiller notre ardente jeunesse vers des plaisirs plus sains, vers des distractions plus viriles que, pour ma part, je préfère pour elle aux exutoires qui lui détérioreront la santé et lui corrompent le cœur et l'esprit⁴. » L'irruption des

1. AFdG, boîte 11, d. 4, « Actions du service de santé ».

2. Discours à l'assemblée générale de l'Union des anciens combattants, 7 février 1937.

3. *Le Nouvelliste de la Guadeloupe*, 10 avril 1937, article de H. Bontay : « L'organisation des loisirs en Guadeloupe ».

4. Discours à la mairie de Port-Louis, 1^{er} août 1937.

loisirs dans l'univers guadeloupéen est une véritable révolution. Elle reste marquée par l'idée que le temps libéré doit être utile, bien employé ; ce qui permet de poser « le rôle de l'intellectuel colonial¹ » : « Placé entre le standing d'une vie européenne qu'il comprend, qu'il a parfois assimilée, et une foule qui ne demande qu'à pouvoir, elle aussi, réaliser les étapes nombreuses de cette ascension, l'intellectuel colonial n'est-il pas comme le guide ? Placé à mi-chemin des colonisateurs et des colonisés, venant des uns et ayant rejoint les autres, il doit être l'interprète qui renseigne et explique. » La définition de ce nouveau territoire permet à la bourgeoisie citadine, celle qui alimente les clubs sportifs, de se fixer comme mission d'encadrer les ouvriers et les jeunes dont les activités « doivent » être guidées, conseillées, contrôlées, surveillées.

Cette foi dans les vertus de la pratique physique fait écho au climat des années de l'entre-deux guerres et aux représentations coloniales. Elle prend source pour Éboué dans sa formation et ses expériences personnelles.

Une jeunesse sportive

Lauréat du concours des bourses, Félix Éboué quitte sa Guyane natale en 1901 pour poursuivre ses études secondaires au lycée Montaigne à Bordeaux² où il découvre la pratique sportive. Les exercices physiques connaissent un réel et précoce développement dans cette ville, sous plusieurs influences, dont celle du Dr Philippe Tissié, fondateur de la Ligue girondine d'éducation physique. Éboué fait partie des lycéens sportifs qui se distinguent³, avec René Maran, son compatriote, futur prix Goncourt de littérature⁴. Il fréquente l'association

1. *Le Nouvelliste de la Guadeloupe*, 19 février 1938.

2. L'Ouvrage *Des hommes et des activités, autour d'un demi-siècle* de J. et B. Guérin, Bordeaux, éditions B.E.B., 1957, date cette venue de 1892, où « sa famille se fixe dans le quartier Saint-Pierre ».

3. Voir CALLÈDE (Jean-Paul), « Gymnastique et sport scolaire à Bordeaux, 1900-1914 », in *Éducation et politique sportive XIX^e-XX^e siècles*, Paris, CTHS, p. 63-86.

4. La dédicace sur l'exemplaire personnel d'Éboué évoque les difficultés rencontrées par René Maran : « au vieil ami Félix Éboué qui lui, sait que je ne suis pas un mauvais bougre, ni même un agité, mais simplement un homme doué de caractère et qui ne veut pas se laisser marcher sur les pieds. » AFdG, bibliothèque personnelle de Félix Éboué.

Les Muguets, puis le Stade bordelais université club, mais se sent plus à l'aise au Bordeaux étudiants club (BEC) où il retrouve ses amis. Admis à l'École coloniale, ses seules notes en dessous de la moyenne¹ sont en escrime et en équitation. À ces activités que ses origines ne lui ont pas permis de pratiquer, il préfère le football et la course à pied et se distingue en rugby² et en athlétisme. Son ami René Maran témoigne : « Excellent joueur de rugby, il pratiquait aussi, la saison venue, la course à pied. Les 100 à 400 et 800 mètres étaient ses distances préférées. Il abattait régulièrement ses 100 mètres en 11 secondes et deux ou trois dixièmes. Il fallait le voir, quand il en piquait un, déboulant sur la cendrée, le buste large et bombé, de toute la vitesse de ses jambes grêles³. » Il dispute même une finale du championnat de France de rugby avec le Stade français. Mais surtout, il développe à travers ces pratiques une forte conviction.

Jean-Paul Callède a bien étudié la genèse d'une culture sportive, son enracinement dans le développement associatif⁴ dans la France du tournant du siècle. Cet « esprit sportif » conjugue une culture humaniste étendue au corps et l'engagement collectif véhiculé par la sociabilité associative. Les sportifs se veulent modernes : ils sont nourris d'images de *fair play*, de respect de la règle. Le *self control* est associé au refus de la violence : sur le terrain, qu'il soit sportif ou politique, il ne peut pas y avoir d'ennemis, mais seulement des adversaires, prêts à s'affronter, de façon virile, mais franche...

Les sportifs vénèrent la démocratie : « Jouer le jeu, c'est accepter la décision de l'arbitre que vous avez choisi ou que le libre jeu des institutions vous a imposé⁵ ». N. Elias et E. Dunning ont bien montré comment la montée sportive était contemporaine d'un nouveau mode d'organisation du politique⁶. Les associations peuvent même apparaître comme des

1. ADG, 1 Mi 473.

2. *Le Sportif*, (Martinique), n° 463, 5 février 1949, « Éboué rugbyman ».

3. MARAN (René), *Félix Éboué : grand commis et loyal serviteur*, Paris, éd. parisiennes, 1957.

4. CALLÈDE (Jean-Paul), *L'Esprit sportif. Essai sur le développement associatif de la culture sportive*, Bordeaux, Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine, 1987.

5. *Ibid.*

6. ELIAS (Norbert), DUNNING (Éric), *Quest for excitement, sport and leisure in the civilizing process*, 1986 ; traduction française sous le titre *Sport et*

laboratoires de la démocratie¹. Aux Antilles, l'idéal républicain des sportifs se mêle à l'espoir d'une reconnaissance² : « jouer le jeu, c'est répudier les préjugés, tous les préjugés³ ». Le sport apparaît comme la représentation d'un monde idéal, réglé par les valeurs « *du bien, du beau, du vrai* »⁴, contrepoint à l'existant. Rêve d'un monde organisé par le seul mérite, antithèse du domaine des rivalités politiques et sociales, le sport apparaît comme apolitique, et se constitue en valeur refuge.

Cette référence à l'esprit sportif qui imprègne la pratique pionnière peut être perçue à travers les évocations hagiographiques de la carrière d'Éboué. « Aux grandes écoles de France où il assouplit ses muscles en même temps qu'athlète accompli, il forme son esprit et l'arme en vue de défendre les hautes valeurs humaines⁵ ». On retrouve cette croyance dans les vertus sportives dans la biographie d'Éboué faite par Ulrich Sophie. Cet ouvrage constitue un témoignage remarquable de l'esprit d'un instituteur de couleur, au début du XX^e siècle dans les vieilles colonies. Sophie a été le maître de Gaston Monnerville, et celui-ci en parle dans ses mémoires avec respect et tendresse comme « le type de l'instituteur Jules Ferry⁶ ». La profession de foi sous-jacente en faveur du sport rejoint le souci d'une éducation, d'une émancipation signe de progrès, et en définitive, d'une glorification de l'œuvre colonisatrice. « Nous ne répétons jamais assez que sa formation sportive, en développant son esprit d'initiative, fit tout naturellement de notre compatriote un homme d'action qui chercha partout à réaliser des projets, tels des bâtisseurs d'empire qui ont, comme lui, développé, avec le bien-être des indigènes, l'essor social et économique des

civilisation, la violence maîtrisée, Paris, Fayard, 1995 (avant-propos de Roger Chartier).

1. ARNAUD (Pierre), « Les associations sportives, laboratoires de la démocratie ? (1850-1914) », in *Sport et démocratie*, Assemblée nationale, 1998, p. 38-44.

2. DUMONT (Jacques), *Sport et assimilation à la Guadeloupe*, Paris, L'Harmattan, 2002.

3. Discours de la distribution des prix du lycée Carnot, 1^{er} juillet 1937.

4. Voir le discours du Dr Chartol au départ d'Éboué. Cette trilogie fleurit dans les revues sportives, en particulier *Le Dimanche sportif de l'USBT*, imprimé sur les presses de la colonie, sous la direction de Lara, responsable de l'imprimerie officielle, nommé par Éboué et dirigeant sportif.

5. *Des Rives de la Guyane au temple du Panthéon*, dépliant réalisé par l'Imprimerie officielle de la Guadeloupe, 1950.

6. MONNERVILLE (Gaston), *Témoignage*, Paris, Plon, 1997, p. 32.

terres de l'Union française, tant en Afrique qu'aux Antilles¹. » Au-delà des hommages, Éboué peut être considéré comme « un pur produit de la Troisième République² ». Sa trajectoire est sous-tendue par un idéal colonial hérité de ses origines, de sa formation et de son époque. L'incorporation d'une échelle de civilisation favorise l'appétit pour l'assimilation et définit les modèles et comportements souhaitables. Cette vision d'accès à la Culture, ce souci d'affranchissement d'un état d'arriération, trouve dans le sport une mise en œuvre emblématique. Le corps doit être éduqué, maîtrisé, mis au service de l'esprit et, en définitive, dominé par « l'intelligence qui classe ces humains en hommes, en ceux qui ne le sont pas ou qui ne le sont guère ou qui ont oublié qu'ils le sont³ ». Les comportements associés à la pratique sportive tracent une frontière polarisée : d'un côté la modernité, de l'autre l'archaïsme et la barbarie.

II-2 *Le sport, une vision idéale de la société ?*

Une conception de l'exercice du pouvoir

Il serait abusif et peu réaliste de faire de cette formation sportive le seul déterminant de son action, mais force est de constater qu'elle cristallise un ensemble de convictions. Les discours d'Éboué, les recommandations qu'il adresse aux chefs de son administration, permettent de dessiner les contours d'un mode d'exercice recouqué par ses actes. L'autorité locale doit apparaître comme un « arbitre impartial ». « Le maître-mot de la démocratie⁴ » est représenté par sa devise « légalité, neutralité, équité ». La rationalité, la modernisation vantée et demandée à plusieurs reprises ne sont pourtant pas au détriment du sentiment : « Gouverner, c'est ressentir en effet les multiples désirs du pays, les soupeser, les filtrer en dégageant le vrai du faux, l'or du plomb⁵ ». Dès son arrivée en Guadeloupe, Éboué se démarque en refusant le recours aux méthodes des autres gouverneurs.

1. SOPHIE (Ulrich), *Le Gouverneur général Félix Éboué*, Paris, Larose, 1950, p. 43.

2. DUMONT (Jacques), « Félix Éboué, ce grand sportif guadeloupéen », in DELAPLACE (Jean-Michel éd.), *L'Histoire du sport, l'histoire des sportifs*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 47-59.

3. Discours de remise des prix au lycée Carnot, 1^{er} juillet 1937.

4. *BMI*, n°5, mai 1937.

5. *Journal officiel de la Guadeloupe*, note de service n° 481, 1^{er} avril 1937, p. 269.

Il rejette l'usage de la force, privilégiant l'appel à la raison, et montre une réelle volonté de proximité, n'hésitant pas à se rendre vers les intéressés, à les rencontrer quelles que soient leurs origines. La symbolique est forte : l'autorité ne reste pas retranchée dans son palais, mais vient vers le peuple, fût-il en colère. L'émotion créée par le bal du gouverneur, le 11 novembre 1933 en Martinique, où Félix Éboué, alors gouverneur par intérim, convie des hôtes de toutes classes sociales, signe la rupture avec les comportements classiques des dirigeants. Le refus de ne prendre en considération que les catégories sociales favorisées ou influentes n'est pourtant pas incompatible avec le rôle du chef. Il en est au contraire l'expression aboutie. Le pouvoir ne découle pas pour Éboué d'une situation de naissance ou de privilège, l'autorité doit reposer sur des compétences reconnues. Le chef est celui qui est désigné par ses pairs, pour ses qualités. Cette définition rejoint celle du capitaine, alors en usage : « Le capitaine de l'équipe est choisi parmi les onze joueurs. Il commande l'équipe, ses camarades lui doivent obéissance [...] Le capitaine doit mériter la confiance de son équipe en déployant les qualités du véritable conducteur ou entraîneur d'hommes¹. » Le capitaine choisi ou le gouverneur désigné ne peuvent asseoir l'autorité que leur confère cette fonction que sur la valeur de leurs actions. La notion d'égalité entre les membres de la communauté, sportifs ou citoyens, est au cœur de cette conception républicaine. Elle n'annule pas, bien au contraire, celle de méritocratie. La représentation pyramidale de la société exprime les rapports entre la masse et l'élite. Chacun doit pouvoir se hisser dans la hiérarchie sociale, ceux parvenus plus haut revendiquant le devoir « d'être les apôtres-éducateurs de leurs frères moins avancés² ». Le terrain de sport en propose une allégorie : chacun peut en théorie y triompher, mais ce succès et le prestige associé, toujours provisoires, ne sont dus qu'aux qualités intrinsèques d'un individu, pensées au service du collectif. La devise du lieutenant de vaisseau Hébert, fondateur de la méthode naturelle très en vogue entre-deux guerres traduit bien ce socle de pensée : « être fort pour être utile ». Dans cette perspective se fondant sur le seul mérite, Éboué n'hésite pas à s'entourer des

1. Ministère de la Guerre, *Projet de règlement général d'éducation physique*, Paris, Impr. nationale, 1922, 3^e partie : Éducation physique supérieure (sportive et athlétique), p. 46.

2. *Le Dimanche sportif*, n° 32, 10 novembre 1946.

collaborateurs qu'il estime les plus compétents, quelle que soit leur couleur ou leur origine¹, à solliciter les avis, à déléguer les responsabilités, même si en dernier recours, il reste celui qui fixe le cap, qui dirige et décide. Cette participation souhaitée de tous s'inscrit dans un objectif explicite de contrôle social : « grouper des forces, c'est déjà les assouplir, les plier à la discipline interne qui s'impose à toute association ; leur donner toute latitude de se manifester paisiblement, c'est faire reculer la violence, c'est les contraindre à observer des règles, c'est faire de l'ordre². »

Cette vision du pouvoir et de son exercice se retrouve dans l'idéal colonial de l'association, qui traverse la politique indigène d'Éboué en Afrique. La colonisation exalte la mission civilisatrice de la France, cet « acte réfléchi de fraternelle solidarité³ ». Mais cette colonisation doit se faire dans le respect et la connaissance des coutumes, de ce qu'on n'appelle pas encore des cultures, qu'Éboué explore lors de ses séjours africains. L'éducation, que ce soit par l'instruction, l'humanisme attribué au sport ou les conduites exemplaires, doivent permettre à l'individu de s'élever dans une échelle de civilisation. L'idée d'assimilation n'est pas absente, et la colonie est pensée dans un échange, dans le cadre d'une inévitable mais bénéfique dépendance. Au déjeuner du Conseil général en novembre 1937, Éboué déclare : « nous recevons ici plus que nous ne pouvons encore donner. La part guadeloupéenne dans la pensée et dans l'activité française ne peut se maintenir et s'accroître qu'autant qu'elle sera nourrie, informée par le dynamisme métropolitain⁴. »

Une invitation à « jouer le jeu »

Le fameux discours du gouverneur, « Jouer le jeu », est fréquemment cité. La référence confine quelquefois à la dévotion : « Jouer le jeu, message qui devrait être le catéchisme de toute âme noble et pure⁵ ». Le message, reprenant le *playing the game*

1. Le fait que son chef de cabinet soit blanc lui sera reproché. Éboué sera même traité par *Le Miroir de la Guadeloupe* de « neg à ti-zoreilles ».

2. Discours à l'audience solennelle de la Cour d'appel, le 4 octobre 1937.

3. Notes sur les principaux actes du ministre des Colonies depuis l'avènement du Front populaire, CAOM, fonds Moutet, 28 PA/1.

4. AFdG, Papiers Éboué, boîte 10.

5. Allocution de H. Calpas, 15 mai 1947, pour le troisième anniversaire de la mort du « pionnier du sport en Guadeloupe ».

de Baden-Powell, est considéré comme d'origine scout¹, voire d'inspiration franc-maçonne² et semble en tous cas concentrer tous les ingrédients d'une « doctrine de l'action ». Les circonstances de ce fameux discours du gouverneur sont moins connues. L'idée de « jouer le jeu » est employée à plusieurs reprises par Éboué, avant ce discours de remise des prix, cette dernière leçon de l'année. Déjà employée lors d'une cession du Conseil général, la formule exprime une profonde conviction et sert à justifier une fois encore sa politique : « Car la santé et la vigueur des jeunes conditionnent au premier chef les destinées du pays. En les enlevant à l'oisiveté dangereuse, en éduquant et leurs muscles et leurs cœurs, en leur apprenant à “jouer le jeu” et à consacrer toujours, en toutes circonstances “l'esprit d'équipe”, j'ai la conviction que nous aurons fait une œuvre essentielle³ ». Mais le fameux discours du 1^{er} juillet 1937 est aussi la réponse aux propos du professeur de philosophie, Meyer, un prolongement à son invitation « d'être chic », qui fait explicitement référence à un livre d'Émile Moussat⁴. C'est la lecture du texte soumis par Meyer, lui même ancien élève de Moussat, qui déclenche chez Éboué l'envie de lire *Être chic* : « J'ai dû recommencer l'allocution que j'avais esquissée ; je voulais précisément promener notre jeune auditoire à travers stades et piscines, et, après avoir lu Moussat, j'ai dû renoncer, m'étant rendu compte que j'allais dire très mal ce que Moussat a si bien démontré. Je vous dois donc des remerciements pour m'avoir procuré l'immense plaisir de connaître un des plus grands livres paru ces derniers temps⁵. » La connivence est intéressante et permet de souligner que le discours « Jouer le jeu » n'est pas seulement inspiré par l'ouvrage ou nourri de cette référence, il communit dans la même foi sportive, partage la même vision de la société et de son organisation, trouve son origine dans la même matrice de perception et d'action, en un mot appartient à la même culture.

1. Entretien avec G. Berry, 1998, dirigeant scout en Guadeloupe.

2. Voir la communication de Raymond Guillaneuf lors du colloque organisé par le ministère de l'Outre-mer et la SFHOM, Paris, 14-15 octobre 2004 (à paraître).

3. Discours du 20 mai 1937, première session ordinaire du Conseil général.

4. MOUSSAT Émile, *Être chic, d'une morale du sport à une morale sportive*, Paris, Messiaen, 1936.

5. Plaquette éditée par le Comité guadeloupéen du souvenir du gouverneur général Félix Éboué.

L'ouvrage *Être chic, d'une morale du sport à une morale sportive* a dès sa sortie un succès important en métropole et constitue rapidement une référence. Il est couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Son auteur, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur agrégé au lycée Claude Bernard, président honoraire des médaillés militaires, n'en est pas à son premier ouvrage. Une dizaine ont été publiés, dont quelques-uns à compte d'auteur. Les thèmes abordés touchent la grande guerre – *L'Âme des camps de prisonniers* présent dans la bibliothèque d'Éboué¹, a été couronné par l'Académie française en 1936 – mais aussi le sport. On peut noter un poème à la mémoire d'Yves Du Manoir, *L'Athlète brisé*, et une *Anthologie des textes sportifs de l'Antiquité*, qui ne semble pas, aux dires mêmes de son auteur, avoir rencontré de succès, ni auprès des hellénistes, ni auprès des sportifs. Cette orientation et la formation de l'auteur sont toutefois fondamentales, le sport est placé dans une continuité du monde grec², c'est-à-dire dans une culture classique, celle des humanités. Pas de discours sportifs à cette époque qui ne s'appuie sur des références érudites et philosophiques. Le sous-titre de l'ouvrage *Être chic* : « d'une morale sportive à une morale du sport » indique bien l'orientation choisie. Moussat s'emploie à dégager les caractéristiques d'une éthique née du sport, pour en tirer les éléments d'une « mystique » indispensable : « un idéal qui nous dépasse, un idéal universel, un idéal partout transposable, un idéal qui nous rattache aux autres hommes au lieu de nous en séparer³. » La référence humaniste ultime est le *Criton* : « la loi que Socrate entend respecter au prix de sa vie, c'est la règle du jeu. » (p. 79) Cette règle entraîne des préceptes : « il vaut mieux subir l'injustice que de la commettre » (*ibid.*) qui rejoignent le « pas ça ou pas moi », ce refus d'Éboué de cautionner des actes qu'il réprovoque. L'ouvrage glorifie la notion de *fair play*. Le respect dépasse l'adversaire, et doit toucher aussi l'autorité, sous toutes ses formes, et en particulier son représentant, le chef : « librement désignée, acceptée d'avance, l'autorité sera davantage

1. Encore une fois, un grand merci à Philippe Houlmont qui a eu la gentillesse de communiquer les contenus des dossiers Éboué conservés à la Fondation De Gaulle, et d'en favoriser l'examen.

2. Orientation « classique », que l'on retrouve chez Giraudoux, Montherlant, etc.

3. MOUSSAT (É.), *op. cit.*, p. 9-10. Pour ne pas alourdir les notes, la page de référence sera indiquée directement dans le texte, après la citation.

respectée, non pas subie mais consentie, non pas tolérée dans la résignation mais voulue dans la joie ; et critiquer le chef élu, c'est critiquer son propre choix et se désobéir à soi-même ; c'est proprement se déjuger. » (p. 52) Le respect de la loi, de l'arbitre, de la décision des supérieurs choisis, appartient à l'univers de la démocratie et invite à une formation du citoyen. C'est aussi un puissant moyen de maintien de l'ordre social, de légitimation du pouvoir en place et de toute forme investie d'autorité. On retrouve l'idée de l'équipe comme métaphore sociale. Il s'agit d'« assurer la valeur la plus grande aux individus tout en constituant une équipe homogène et unie. » (p. 128) Cette ambition est la base sur laquelle doit se construire l'édifice social, car « le sens de l'équipe, c'est le sens social lui-même. » (p. 54) La société se définit comme une pyramide, où chacun peut et doit apporter sa contribution. « La Patrie, c'est l'équipe des hommes unis pour jouer aujourd'hui et demain le même jeu ». Malgré tout, le sport ne dédaigne pas l'individu et fait l'apologie d'un idéal d'éducation, d'une distinction qui vise cette « kalokagathos », union du beau et du bon, illustration de l'honnête homme.

La communion de pensée semble complète entre Moussat et Éboué. « Il faut donner à la Patrie une grande et noble mission, il faut lui offrir un jeu digne d'être joué », pourrait tout à fait sortir du fameux discours du gouverneur. En tous cas, suite à cette allocution, pas de propos se voulant élevés sur le sport ou la société en Guadeloupe qui ne fasse référence à Éboué, inévitablement associé à Moussat. Les citations et les conceptions sont à ce point proches que les revues sportives de l'après seconde guerre mondiale les mélangent : « Soyons sportifs, soyons chics, jouons le jeu¹ » ou les confondent : « être sport toujours pour parler comme Éboué, c'est être chic². » L'inévitable renvoi sert à résumer ou signifier une excellence. Les notices nécrologiques magnifient un modèle : « il jouait le jeu avec beaucoup de *fair play*, se montrait toujours chic³ ». La force de la référence est telle qu'elle est même utilisée pour justifier le vote en faveur de Madame veuve Éboué-Tell⁴. L'appel s'adresse « à tous ceux qui ont d'une façon générale un “**esprit sportif**” dans quelque

1. *Le Dimanche sportif*, n°59, 18 mai 1947, p. 217.

2. *Match*, n°93, 12 juin 1948.

3. *Revue guadeloupéenne* n°20, mars-avril 1949, p. 27.

4. « Appel aux sportifs guadeloupéens », tract électoral, AFdG, Papiers Éboué, boîte 26.

domaine que ce soit. » Même les journaux qui avaient tenté de discréditer Éboué, invitent eux aussi à « jouer le jeu »¹ ...

CONCLUSION

La double mort d'Éboué aux Antilles – son départ de la Guadeloupe et son décès en 1944 – est le signal d'un glissement. Les hommages passent de l'évocation à l'invocation. L'ouvrage *Le Gouverneur général Félix Éboué, compagnon de la Libération* édité par l'Imprimerie officielle de la Guadeloupe en 1945 en témoigne. Le mythe du « Bayard moderne d'outre-mer² » est en cours de constitution. La célébration concerne « un grand Français, un grand colonial et un grand sportif³ » indissociablement réunis et rappelle la force de la croyance dans cet humanisme sportif, formateur de l'individu et garant d'un idéal social. Éboué apparaît comme le « champion des luttes libératrices⁴ » : « Il fut toujours le défenseur de ces populations d'Outre-mer si souvent déshéritées⁵ ». En Martinique, Éboué est présenté comme « un pur symbole du génie colonisateur de la France⁶ ». Le qualificatif est bien sûr à resituer dans cette période d'effervescence de l'après-guerre, qui laisse espérer l'aboutissement des revendications de départementalisation, et attribue au processus d'assimilation une valeur positive.

Mais finalement, à bien considérer ces actions et positionnements, Éboué ouvre moins une ère nouvelle qu'il ne signe la fin d'une époque⁷. Premier gouverneur noir des colonies, il marque l'apogée de l'idée coloniale, l'étape ultime de la reconnaissance. La III^e République a consacré l'accession des hommes de couleur à la représentation politique aux Antilles. Ils

1. *Le Miroir de la Guadeloupe*, 19 mars 1947.

2. Agenda 1950, Imprimerie officielle de la Guadeloupe. Lors de la cérémonie commémorative au Conseil général, le 26 mai 1944, Marius Larcher, président de la cour d'appel, avait déjà évoqué ce « brave, sans peur et sans reproche »...

3. Dr Chartol, discours du 18 mai 1944, à l'annonce de la mort du gouverneur Félix Éboué.

4. « Des rives de la Guyane au temple du Panthéon », dépliant réalisé par l'Imprimerie officielle de la Guadeloupe, s.d.

5. Dr Chartol, discours du 18 mai 1944, à l'annonce de la mort du gouverneur Félix Éboué.

6. *Le Sportif*, n°277-278, 18 et 25 mai 1944

7. Tous mes remerciements à Danielle Bégot qui avait suggéré cette analyse.

représentent le peuple. La nomination d'Éboué est d'une autre facture : il incarne l'État et personnifie la République. De ce fait, il symbolise non seulement une ascension sociale, une place conquise par le mérite, mais il contribue à nourrir les visions d'une France généreuse et libératrice, à définir les normes des « bons » comportements. Cela suffit-il à faire de lui, selon certains regards actuels, un agent du processus d'oppression coloniale ? Pour éviter le risque de faire l'histoire d'hier avec le regard d'aujourd'hui et échapper à tout anachronisme, sans doute faut-il rappeler l'inscription dans une époque, dans un ensemble de convictions mais aussi ce qui les génère. Le maître mot de la politique d'Éboué semble bien être le légalisme. « Jouer le jeu c'est respecter nos valeurs nationales, les aimer, les servir avec passion, avec intelligence, vivre et mourir pour elles¹ ». Cet idéal appartient à une époque, une formation et une vision du monde. Elle s'ancre dans des pratiques dont la diffusion est pour Éboué une garantie de « l'amélioration des conditions de vie des masses laborieuses² ». C'est sans doute pour cette raison que bien plus qu'un « bâtisseur de stades³ » ou qu'un « grand pionnier du sport en Guadeloupe⁴ », Félix Éboué laisse le souvenir d'un immense espoir, d'une brèche ouverte dans l'exercice du pouvoir.

1. Discours de remise des prix du lycée Carnot, 1^{er} juillet 1937.

2. Rapport du 15 mai 1937 au ministre des Colonies, *op. cit.*

3. PENTIER (Fernand), *L'œuvre sportive d'Éboué*, *op. cit.*

4. *Le Dimanche sportif et culturel*, n°56, 27 avril 1947.